



Cahier d'acteur n°125

janvier 2012

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

La ligne LGV POCL, une nécessité pour pérenniser l'activité économique du Cher

50% des salariés des entreprises inscrites au registre des commerce et des sociétés (RCS) qui ont le siège social et/ou le principal dans le département du Cher ont pour responsable un dirigeant qui va devoir transmettre son entreprise dans les 15 ans à venir, car il est âgé de 50 ans ou plus.

Ces 3400 entreprises à transmettre représentent 14700 emplois, soit 30% de l'emploi salarié dépendant des entreprises inscrites au RCS du Cher (source : fichier CCI du Cher).

L'attractivité du département, à laquelle la qualité de son infrastructure de transport contribue significativement, est un facteur clef du succès de la transmission de ces entreprises.

La ligne LGV POCL est nécessaire pour pérenniser les emplois existants et se mettre au service de la dynamique de croissance économique du département. Mais la LGV POCL n'apportera une efficacité économique que si elle est accompagnée par une politique locale et dynamique d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises.

Ce cahier d'acteur, rédigé par le Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprise du Cher (CCREC), vise à démontrer l'existence et l'efficacité de cette politique locale d'accompagnement.

Les membres du CCREC sont utilisateurs des infrastructures et dispositifs existants à destination des créateurs et repreneurs d'entreprise du département. Leur avis sur l'efficacité de ces outils est légitime et peut éclairer de manière pertinente le débat public sur la LGV POCL.

Par ailleurs, la valorisation de ce projet par le maître d'œuvre fait apparaître un calcul de la valeur actualisée nette (VAN).

Le CCREC s'interroge dans ce cahier d'acteur sur l'intégration, dans cette VAN, du coût social que la LGV POCL permet d'éviter pour le territoire, par le développement de son attractivité pour les créateurs et repreneurs d'entreprise.

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :

CCREC
Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprise du Cher

**Club des Créateurs et Repreneurs
d'Entreprises du Cher**
Hôtel Consulaire
Esplanade de l'aéroport
BP 54 – 18001 BOURGES CEDEX
Tél. : 02 48 67 80 95
Fax : 02 48 67 80 99
sbarachet@cher.cci.fr

La transmission des entreprises est favorisée par la qualité des infrastructures

■ 50% des entreprises ayant leur siège ou principal dans le département doivent être transmises dans les 15 ans à venir

Les données disponibles auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Cher, issues du registre du commerce et des sociétés, permettent de croiser la démographie des responsables d'entreprise et chefs d'établissement avec les statistiques de l'emploi de salariés dans le département.

Le CCREC propose, pour identifier le nombre d'entreprises qui vont devoir être transmises dans les 15 ans à venir, de prendre comme critère l'âge de son dirigeant. Le fichier du RCS permet d'identifier les

entreprises dirigées par quelqu'un âgé de plus de 50 ans. 3400 entreprises inscrites au RCS et ayant leur siège social où leur principal dans le département sont dirigées par entrepreneur de plus de 50 ans. Ces entreprises représentent 30% de l'emploi salarié dépendant des entreprises inscrites au RCS de Bourges. La démographie vieillissante du Cher fait craindre que le potentiel de repreneurs locaux soit insuffisant pour reprendre l'ensemble des entreprises existantes.

■ Les acteurs économiques intègrent la qualité de l'infrastructure dans leurs décisions d'implantation.

Pour les créateurs et repreneurs s'installant dans le département, la qualité des infrastructures est prise en compte à plusieurs niveaux :

- Facilité d'accès pour leurs clients (visites des clients, distribution des marchandises)
- Facilité d'accès aux fournisseurs de l'entreprise (matières premières, pièces primaires, ...)
- Facilité de communication avec les autres entités économiques dont le décideur est responsable (groupes d'entreprise)
- L'attractivité de la région pour les partenaires de l'entreprise, notamment ses salariés qualifiés (plus de 50% des adhérents du CCREC sondés trouvent le recrutement de cadres et d'agents de maîtrises difficile dans le département)
- Possibilité, pour le dirigeant et ses salariés, en cas de conjoint employé dans une autre région, de concilier vie professionnelle et vie familiale

L'attractivité actuelle du Cher repose actuellement sur la qualité du réseau autoroutier le traversant, reliant les principales métropoles régionales à Vierzon (Limoges en 1H45, Paris en 2 heures, Clermont-Ferrand en 2 heures, Nantes en 3 heures, Lyon en 4 heures, Toulouse en 4H30, ...).

Ces temps de parcours permettent des déplacements professionnels ponctuels, mais ne permettent pas des allers retours quotidiens si le conjoint, la famille

du décideur ou des salariés, ou si les autres entités économiques dont le décideur est responsable résident dans d'autres métropoles régionales.

La ligne LGV POCL est une réponse adaptée à ces problématiques de déplacement, en laissant la liberté de piloter une entreprise dans le département tout en résidant dans une autre région.

La ligne LGV POCL accroîtra ainsi le nombre de repreneurs potentiels, ou de salariés qualifiés et cadres susceptibles de pérenniser l'activité économique existant dans le département.

A titre d'exemple, le cabinet RH proximité, dont les dirigeants sont membres du CCREC, propose des services comme le recrutement ou l'outplacement. Cette entreprise a choisi la pépinière de Vierzon pour bénéficier de la proximité de la gare SNCF (à 100m) et du nœud autoroutier de Vierzon. Ce choix permet aux candidats et aux clients de l'entreprise de perdre le minimum de temps en transport. Il a permis un développement plus rapide de l'entreprise.

Autre exemple, celui d'Emile Briones, de Censo à Bourges : « Tout est compliqué actuellement ; l'ensemble de mes déplacements quotidiens en France, à l'étranger ou pour recevoir mes clients. J'ai mis deux fois plus de temps que nécessaire pour trouver le bon commercial export. »

Les politiques d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise du Cher sont diversifiées et efficaces

Le Cher dispose d'un réseau de pépinières

L'espace Polypro à Vierzon, le Carré des Créateurs ou le technopôle à Bourges sont autant de pépinières offrant une trentaine de places d'accueil à des créateurs

d'entreprise. Ces pépinières sont équipées de locaux performants et offrent des services d'accompagnement accroissant la probabilité de succès des projets entrepris.

Le Cher dispose d'organismes accompagnant la création et à la reprise d'entreprise

Les communes et communautés de commune de Bourges, Vierzon et Saint-Amand disposent chacune d'un point de contact unique pour les porteurs de projets de création, de reprise ou d'implantation d'entreprise. Ce point de contact accompagne les porteurs de projets dans leurs démarches et leurs diagnostics d'implantation, de l'idée initiale à la concrétisation finale.

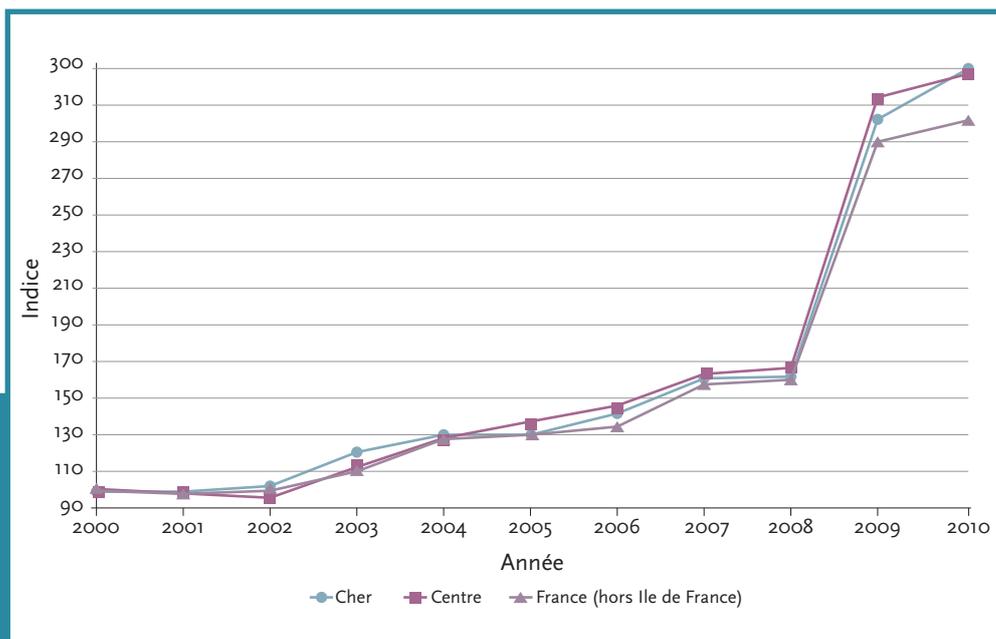
La CCI du Cher a également un service d'appui aux entreprises assurant l'accueil des porteurs de projet. Cet accueil peut être complété, le cas échéant, par des formations ou des actions dédiées. La CCI du Cher assure également le développement d'un réseau entre acteurs économiques du département, en animant ou en assurant la logistique de clusters d'entreprises (Pôle Industriel Cœur de France, par exemple), ou de clubs spécialisés (CCREC, innovation, ...).

D'autres structures (Chambre des métiers et de

l'artisanat, réseau des boutiques de gestion, ADIE, ...) réalisent des démarches d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises.

L'agence de développement du Cher (ADC) réalise la promotion du département vers les porteurs de projet nationaux et internationaux. En recensant dans le département les disponibilités immobilières et en offrant une expertise en ingénierie de projet, l'ADC permet à des projets de grande ampleur de voir le jour dans le département.

La complémentarité des maillages territoriaux et des méthodes de travail assure l'efficacité de l'ensemble du dispositif. Cette complémentarité est garantie par des réunions périodiques, nommées Cadre 18 et animées par l'ADC, où les acteurs institutionnels du développement économique (Oséo, services de l'état, conseil général et régional), les banques et les institutions locales et territoriales coordonnent leurs actions.



Evolution du nombre de créations entre 2000 et 2010 (indice base 100 en 2000)

Les résultats actuels montrent l'efficacité des dispositifs en place

Le répertoire SIRENE de l'INSEE permet de comparer, pour une base 100 prise en 2000, l'évolution du nombre de création d'entreprise dans le département du Cher, en regard de celles créées en région Centre ou en France.

Cette comparaison montre l'efficacité des dispositifs en place, qui ont permis un gain de 10% de l'indice de performance par rapport à l'indice national.

Le Cher est prêt à exploiter au mieux les potentialités économiques offertes par la LGV POCL.

Au-delà de la problématique de reprise des entreprises existantes, les potentialités économiques associées à la ligne LGV du POCL sont importantes

Avec la LGV POCL, le Cher devient un nœud multimodal, combinant ferroviaire et routier, stratégiquement implanté entre Paris, Nantes, Lyon et Clermont-Ferrand.

Sa proximité en temps de transport avec ces différents centres démographiques, économiques et industriels permet

d'envisager l'implantation de centres décisionnels dans le Cher, rayonnant nationalement et internationalement, à l'instar des grandes sociétés qui ont d'ores et déjà pris la décision de se développer dans le Cher (MBDA-NEXTER-ROXEL-ESTERLINE-MICHELIN, ...).

Comment intégrer le coût social à ne pas faire la LGV POCL dans la valeur actualisée nette du projet ?

Au-delà de la démonstration du niveau de préparation du Cher à exploiter une infrastructure comme la ligne LGV POCL, le CCREC s'interroge sur la prise en compte des données sociales dans le dossier présenté par RFF.

Quelle méthode de monétisation de la pérennisation d'un emploi a-t-elle été prise en compte par le dossier RFF?

Comment le coût social associé à la destruction d'un emploi par absence de reprise d'entreprise ou d'établissement peut-il être intégré à un projet qui a vocation à contribuer au développement d'un territoire ?

Ce travail d'évaluation du gain social associé au développement d'infrastructures de transport attractive dépasse le cadre d'un cahier d'acteur. Mais le CCREC estime qu'une évaluation de la pertinence d'un investissement d'infrastructure par un calcul de la valeur actualisée nette ne peut que s'enrichir d'une monétisation du gain social associé à la pérennisation et au développement des entreprises et des emplois sur

l'ensemble du territoire irrigué.

Et ce sont les versions du projet qui ont les plus grands trafics dans le territoire (versions sud, par Roanne) qui garantiront le meilleur développement social. Seules les versions Ouest et Ouest Sud réalisent la coïncidence entre le nœud autoroutier de Vierzon et la future ligne LGV optimisant les potentialités de développement du département.

Les versions Ouest du tracé sont aujourd'hui pénalisées dans le calcul de la VAN du projet en termes de péage par les écarts de trafics sans arrêts (appels liaisons sud-est) associées à l'augmentation de 10 minutes du temps de parcours. Cet écart de temps de trajet est une potentialité des trajets médian et non un objectif du projet. Le CCREC s'interroge donc sur la légitimité de la réduction des potentiels de trafic associés aux différences de temps de parcours direct pour le calcul de la VAN du projet.

Le tableau ci-dessous montre la ventilation des trafics, en millions de passagers par an, dans le territoire et des trafics sans arrêt, en fonction des différents scénarios du projet.

Prévisions de trafic des scénarios de projet RA/RFF/TRA/7004/A	Ouest Sud	Ouest, version Macon	Ouest, version Roanne	Médian, version Macon	Médian, version Roanne	Est, version Macon	Est, version Roanne
Total relations Sud Est	07	1	0,9	2,2	2,1	2,6	2,3
Total relations Territoire	4,4	4,3	4,8	3,9	4,5	3,6	4,1
Total	5,1	5,3	5,7	6,1	6,5	6,2	6,5



Club des Créateurs et Repreneurs d'Entreprises du Cher
Hôtel Consulaire
Esplanade de l'aéroport
BP 54 - 18001 BOURGES CEDEX
Tél. : 02 48 67 80 95
Fax : 02 48 67 80 99
sbarachet@cher.cci.fr

CONCLUSION

La LGV POCL est une infrastructure nécessaire pour valoriser l'emploi et l'activité économique dans le département du Cher. Le CCREC favorise le scénario Ouest par la variante Roanne, insérant au mieux Bourges et Vierzon dans le plan de circulation, tout en optimisant les trafics locaux générés par la LGV POCL.

COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL